



Communiqué de presse

Concerne : Brochure – Plan d'aménagement général – degré d'utilisation du sol

La loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain a fait l'objet d'une série d'ajustements en juillet 2011. Cette révision de la loi avait pour finalité première de simplifier substantiellement les procédures et de permettre aux communes d'élaborer des plans d'aménagement général plus opérationnels.

C'est dans le cadre d'une démarche proactive d'information et de sensibilisation concernant l'élaboration de ces plans que le ministre de l'Intérieur Dan Kersch présente une nouvelle brochure intitulée « Plan d'aménagement général – degré d'utilisation du sol ». Cette brochure a pour objectif primaire de mieux faire connaître aux acteurs impliqués dans les procédures d'élaboration et d'adoption des plans d'aménagements général les nouveaux instruments permettant aux autorités communales d'orienter le développement urbain sur leur territoire. Ainsi, elle a pour vocation de faciliter la prise de décision pour les autorités communales en proposant des valeurs de référence, illustrées par des exemples de quartiers déjà réalisés. De plus, elle résume les principaux concepts et modes de calcul du potentiel constructible dans les nouveaux quartiers et constitue de la sorte un outil de travail pour les urbanistes et aménageurs.

Le ministre de l'Intérieur espère, moyennant cette brochure accélérer la refonte des plans d'aménagement général actuellement en cours pour ensuite promouvoir la qualité des projets d'urbanisme au Luxembourg.